



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE**

**DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS**

**JANVIER 2024**  
NUMERO SPECIAL N° 08

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

## S O M M A I R E

<b>CABINET DU PREFET</b> .....	2
<i>Arrêté du 23 janvier 2024 abrogeant l'arrêté préfectoral du 1er novembre 2023 portant fermeture des forêts domaniales de la Manche</i> .....	2
<b>DIVERS</b> .....	2
<b>DDFIP - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> .....	2
<i>Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Particuliers d'Avranches</i> .....	2
<i>Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public de l'antenne de Mortain-Bocage du Service des Impôts des Particuliers d'Avranches</i> .....	2
<i>Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Particuliers de Saint-Lô</i> .....	2
<i>Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public de l'antenne de Coutances du Service des Impôts des Particuliers de Saint-Lô</i> .....	2
<i>Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Particuliers de Cherbourg-en-Cotentin</i> .....	2
<b>DSDEN - DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA MANCHE</b> .....	3
<i>Arrêté du 22 janvier 2024 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale</i> .....	3

---

### CABINET DU PREFET

---

#### ***Arrêté du 23 janvier 2024 abrogeant l'arrêté préfectoral du 1er novembre 2023 portant fermeture des forêts domaniales de la Manche***

Considérant l'amélioration de la situation climatique ;  
Considérant que les principaux axes dans les forêts domaniales ont été dégagés pour permettre de nouveau une circulation dans les massifs domaniaux ;  
Considérant l'avis favorable de l'Office National des Forêts pour la réouverture au public de l'ensemble des massifs domaniaux du département de la Manche.

**Art. 1** : L'arrêté préfectoral du 1er novembre 2023 portant fermeture des forêts domaniales de la Manche est abrogé.

Signé : Le Préfet : Xavier BRUNETIERE

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Manche ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans es deux mois suivants sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans le même délai ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

---

### DIVERS

---

#### **DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques**

##### ***Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Particuliers d'Avranches***

**Art. 1** : Le Service des Impôts des Particuliers d'Avranches, situé dans les locaux du centre des finances publiques, 7 rue Louis Millet, sera fermé à titre exceptionnel : le jeudi 8 février 2024.

**Art. 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Signé : Par délégation du Préfet, le directeur départemental des Finances publiques de la Manche : Hervé BRABANT

##### ***Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public de l'antenne de Mortain-Bocage du Service des Impôts des Particuliers d'Avranches***

**Art. 1** : L'antenne de Mortain-Bocage du Service des Impôts des Particuliers d'Avranches, situé dans les locaux de la mairie, rue du XIIème arrondissement, sera fermée à titre exceptionnel : le jeudi 8 février 2024.

**Art. 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Signé : Par délégation du Préfet, le directeur départemental des Finances publiques de la Manche : Hervé BRABANT

##### ***Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Particuliers de Saint-Lô***

**Art. 1** : Le Service des Impôts des Particuliers de Saint-Lô, situé dans les locaux de la cité administrative, Place de la Préfecture, sera fermé à titre exceptionnel : le jeudi 8 février 2024.

**Art. 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Signé : Par délégation du Préfet, le directeur départemental des Finances publiques de la Manche : Hervé BRABANT

##### ***Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public de l'antenne de Coutances du Service des Impôts des Particuliers de Saint-Lô***

**Art. 1** : L'antenne de Coutances du Service des Impôts des Particuliers de Saint-Lô, située dans les locaux du centre des finances publiques, 13 rue Eléonor Daubrée, sera fermée à titre exceptionnel : le jeudi 8 février 2024.

**Art. 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Signé : Par délégation du Préfet, le directeur départemental des Finances publiques de la Manche : Hervé BRABANT

##### ***Arrêté du 19 janvier 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Particuliers de Cherbourg-en-Cotentin***

**Art. 1** : Le Service des Impôts des Particuliers de Cherbourg-en-Cotentin, situé dans les locaux du centre des finances publiques, 112 rue de l'Abbaye, sera fermé à titre exceptionnel : le jeudi 8 février 2024.

**Art. 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Signé : Par délégation du Préfet, le directeur départemental des Finances publiques de la Manche : Hervé BRABANT

#### **DSDEN - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche**

##### ***Arrêté du 22 janvier 2024 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale***

**Art. 1** : Le conseil départemental de l'éducation nationale de la Manche est composé comme suit :

Représentants des collectivités territoriales - Représentants de la Région  
Membre titulaire : Mme Valérie LAISNEY - conseillère régionale  
Membre suppléant : M. Pascal MARIE - conseiller régional

Représentants des collectivités territoriales - Représentants du département  
Membre titulaire : Mme Adèle HOMMET - conseillère départementale de Saint-Lô 1  
Membre suppléant : M. Jacky BOUVET - conseiller départemental de St-Hilaire-du-Harcouët  
Membre titulaire : Mme Carine GRASSET - conseillère départementale de Saint-Hilaire- du-Harcouët  
Membre suppléant : Mme Catherine BRUNAUD-RHYN - conseillère départementale d'Avranches  
Membre titulaire : Mme Maryse LE GOFF- conseillère départementale de Carentan-les-Marais  
Membre suppléant : Mme Sylvie GATE- conseillère départementale de Granville  
Membre titulaire : Mme Nicole GODARD - conseillère départementale de Pont-Hébert  
Membre suppléant : Mme Odile LEFAIX-VERON - conseillère départementale de Cherbourg-en-Cotentin 4  
Membre titulaire : M. Dominique HEBERT - conseiller départemental de Cherbourg-en-Cotentin 4  
Membre suppléant : Mme Emmanuelle BELLEE - conseillère départementale de Cherbourg- en-Cotentin 1

Représentants des collectivités territoriales - Représentants des Communes  
Membre titulaire : Mme Maryvonne RAIMBEAULT - maire de Saint-Clair-sur-Elle  
Membre suppléant : M. Henri LEMOIGNE - maire de Créances  
Membre titulaire : Mme Jessie ORVAIN - maire d'Isigny-le-Buat  
Membre suppléant : M. Alain BRIÈRE - maire de Jullouville  
Membre titulaire : M. Benoit ARRIVÉ - maire de Cherbourg-en-Cotentin  
Membre suppléant : M. Jean-Pierre MAUQUEST - maire de Montebourg  
Membre titulaire : M. Hubert LEFEVRE - maire de Rauville-la-Bigot  
Membre suppléant : M. Jean-Pierre TOLLEMER - maire de Sottevast

Représentants des personnels titulaires de l'État - pour la FSU  
Membre titulaire : Mme Martine QUESNEL  
Membre suppléant : M. Emmanuel KNOSP  
Membre titulaire : M. Pascal ROGER  
Membre suppléant : Mme Delphine MESNILDREY  
Membre titulaire : Mme Virginie LAISNÉ  
Membre suppléant : Mme Lydie ADOR  
Membre titulaire : M. Jérôme DUTRON  
Membre suppléant : Mme Sandrine AUBRY

Représentants des personnels titulaires de l'État - pour le SGEN-CFDT  
Membre titulaire : Mme Valérie LEVAVASSEUR  
Membre suppléant : M. Guillaume BATAIL  
Membre titulaire : M. Richard VIAUX  
Membre suppléant : M. François LE BEHOT

Représentants des personnels titulaires de l'État - pour l'UNSA-Éducation  
Membre titulaire : M. Jean-Marc JOLY  
Membre suppléant : Mme Savannah LEQUART  
Membre titulaire : M. Thierry DESVALLEES  
Membre suppléant : M. Pascal LEBARBIER

Représentants des personnels titulaires de l'État - pour SUD-Éducation  
Membre titulaire : Mme Florence DESRAMÉ  
Membre suppléant : M. Antonio GOMES

Représentants des personnels titulaires de l'État - pour FNEC-FP-FO 50  
Membre titulaire : Mme Dominique PEILLOUT  
Membre suppléant : M. Laurent TAGUET

Représentants des usagers - pour la FCPE  
Membre titulaire : M. Yannick COUEGNAT  
Membre suppléant : Mme Caroline ALIANE  
Membre titulaire : M. Sébastien GOHIN  
Membre suppléant : Mme Virginie BARTHOLOME  
Membre titulaire : Mme Agnès LANGLOIS  
Membre suppléant : Mme Isabelle TAFFLET  
Membre titulaire : Mme Albane LONGATTE  
Membre suppléant : Mme Nicole PAUL  
Membre titulaire : Mme Mélanie LUCE  
Membre suppléant :  
Membre titulaire : Mme Sancia RUET  
Membre suppléant :  
Membre titulaire : M. Laurent SICCARD  
Membre suppléant :

Représentants des usagers - pour les Associations complémentaires de l'enseignement public  
Membre titulaire : M. Olivier CASTETS (OCCE)  
Membre suppléant : Mme Hélène GRIMBELLE (PEP)

Représentants des usagers - Personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel  
Membre titulaire : M. Joseph REBOURS  
Membre suppléant : Mme Hélène de QUIÉVRECOURT  
Membre titulaire : M. Patrice CADOR  
Membre suppléant : M. Jean-Louis HARDY

Représentants des usagers - Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (à titre consultatif)  
Membre titulaire : M. Alain LOISEL  
Membre suppléant : Mme Françoise FOSSEY

Art. 2 : En application des dispositions de l'article R 235-6 du code de l'éducation, la durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois ans à compter du 7 juin 2023.

Signé : Pour le préfet, et par délégation, le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche : Stéphane VAUTIER